

Service Personnel - ex 20 ใน

Ch. /Art. 031/65312

Mandat JSo. -€ N° Mandat

Etat	de	frai	s de	es él	lus
------	----	------	------	-------	-----

Lieu et motif de	D	ate	Moyens de	Kms parcourus	
déplacement	Départ	Retour	transport	ou tarif billet de train	
Hensweith	20.4.23	au,u, 23	Par	*	
(Afternagne).					
RAIS SUPPLEMENTAIRES EN	IGAGES DUS A UN	HANDICAP			
		spécifiques	V' = = .		
de déplacement		d'accompagnement		d'aide technique	
Montant :	Montant :		Montan		
RAIS DE GARDE					
Garde d'enfant(s)		Assistar handica	nce aux person pées	nes âgées ou	
Frais engagés :h X					
Motif ayant entrainé la Utilisation des chèques			□ : Non		
otilisation des cheques	ue service . $\square$	oui	L. NOII	- V. III	
☐ Je déclare bénéficier		n de%	6 sur les tarifs		
à titre de				o titro que co	
			onnei, a queiqu	e titre que ce	
□Je déclare ne bénéfici			et demande le	règlement à	
soit, sur les moyens de		résent état	et acmanac ic		
	xactitude du p			ragionnana a	
soit, sur les moyens de Je soussigné, certifie l'e	exactitude du p tés de déplace		pondantes.	regioniene d	

# Partie réservée à l'administration

1	<u>Dépense</u> :		
FRAIS DE TRANSPORT	Base SNCF		=
	Péages	71011111111111111111111111111111111111	=
	Bus/Tram		=
	Autres moyens	Car	=.150.E
	Indemnités kilométriq	ues :	
	Véhicule jusqu'à 2000	km	=
	de 2000 à 10 000 km		=
		TOTAL	=
		Indemnité(s) de repas	=
INDEMNITES JOURNALIERES	***************************************	Indemnité(s) de nuit	=
	***************************************	Indemnité(s) journalières	=
		'TOTAL	=
AUTRES FRAIS			
Total Généra	(Frais de transport +	indemnités journalières)	=150 €

Pour certification de service fait vérifié, reconnu exact et bon à payer Orvault, le 15 AVR. 2024
Le Maire,



Pour le Maire, la directrice générale adjointe déléguée aux essources humaines

Anne-Cecile JONCHERAY



Service Personnel - ex 20				
Fonction / Budget	Mandat	N° Mandat		
/ 6251				

AP 60.04

# Ordre de mission - Déplacements ponctuels hors Orvault ou Nantes

Ordre est donné à :
Nom de l'agent: Guittan Jean Sébartien
Service/Emploi: Maise of Osucuett
Classe autorisée : 2 <sup>ème</sup> classe loisirs – classe économique
Moyen de transport : Last
(Véhicule personnel, voiture ville, train, vélo, bus, tram)



Orvault, le

Le Maire ou par délégation

Le chef de service

Indiquer le nom du chef de service

Pour le Maire, la directrice générale adjointe déléguée aux ressources humaines

Anne-Cécile JONCHERAY

DATE	LIEU DE DEPLACEMENT	MOTIF	Kilomètres parcourus	Réservé RH
du 20/4/2		Tunelage		
24/1/12	(Allemagne)			
	-			

Je soussigné, certifie l'exactitude du présent état et demande le règlement à mon profit des indemnités de déplacement correspondantes.

Orvault, le Signature de l'agent





# **FACTURE**

Date: 04 avril 2023 Facture: 2023-002

Destinataire: Monsieur Jean-Sébastien GUITTON

Libellé	Prix unitaire	Nombre	Prix total
Participation au voyage à Heusweller Du jeudi 20 au lundi 24 avril 2023	150 €	1	150 €
TVA non applicable - article 293 B du CGI			
9 N		TOTAL	150 €

Règlement par virement bancaire: FR18 2004 1010 1101 1412 9M03 293

Facture réglée

Pour le Comité de Jumelage

Le Président



# Commune D'ORVAULT

### **DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

#### **ARRONDISSEMENT**

NANTES

#### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf juin 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique VIGNAUX, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

# Absents ayant donné pouvoir

ribacinta dyant donne pou	voii .	
M. Lionel AUDION	donne procuration à	M. le Maire
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Gilles BERRÉE	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

# 22. Mandats spéciaux et remboursement de frais

# Monsieur ROUX rapporte:

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal ».

Or, Monsieur le Maire, convlé à se joindre au Comité de Jumelage pour représenter la Ville lors d'un voyage à HEUSWEILER, du 20 au 24 avril derniers, a acquitté une facture de 150,00 € en palement de ses frais de déplacement.

Ce séjour dans en Allemagne a permis de nouer des contacts avec la ville de HEUSEWEILER, jumelée depuis de nombreuses années avec la ville d'ORVAULT.

Il convient donc de considérer que ce déplacement relève des mandats spéciaux tels que définis ci-dessus et de décider de rembourser à Monsieur le Maire la somme de 150,00 €.

Par ailleurs, Monsieur Morvan DUPONT, Conseiller municipal délégué à la diversité linguistique et culturelle et à la coopération internationale s'est rendu à KINDIA en Guinée du 29 avril au 6 mai derniers dans le cadre d'un déplacement organisé et pris partiellement en charge par l'Association Guinée 44. Ce voyage et ce séjour à KINDIA s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre la ville de KINDIA et plusieurs villes de la métropole nantaise et plus précisément du programme Edukindia.

Dans le cadre de la clôture du programme Edukindia 3 et de la préparation du nouveau programme triennal Edukindia 4, La ville de Kindia a invité les communes partenaires du projet.

Guinée 44 a assuré l'organisation du déplacement avec les représentants des villes de Saint-Jean-de-Boiseau, Orvault, Bouaye, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine et Indre.

# Ce voyage visait à :

Rencontrer les écoles bénéficiaires d'Edukindia 3 pour mieux appréhender les impacts concrets du projet sur la vie des enfants, de leurs familles et des quartiers concernés (infrastructures sanitaires, accès à l'eau, échanges avec les communes de la métropole, organisation des organes de gestion des écoles);

- Découvrir les réalités des écoles de la zone péri-urbaine et rurales du Grand Kindia l'eau (ciblées par le programme Edukindia 4) quant à la situation sanitaire et à la problématique de l'alimentation scolaire ;
- Plus globalement, découvrir les enjeux de développement agricole, souveraineté alimentaire, et de protection de l'environnement dans le Grand Kindia.

Les frais de déplacement (avion et déplacements locaux) et d'hébergement ont été intégralement pris en charge par Guinée 44.

Les autres frais (notamment visa, repas, autres frais annexes) sont restés à la charge des participants à la mission.

Il convient donc de considérer que ce déplacement relève des mandats spéciaux tels que définis ci-dessus et de décider de rembourser à Monsieur Morvan DUPONT la somme de 501,38 € en remboursement de ses frais de repas (262,50 €), de frais médicaux (162,93 €) et de visa (75,95 €).

Monsieur DUPONT était accompagnée de Madame Sabrina LEFEUVRE, Coordinatrice Vie Scolaire au sein de la Direction Education Enfance Jeunesse de la Ville afin de contribuer à développer concrètement les échanges prévus par le programme Edukindia 4 entre les écoles de Kindia et les écoles d'Orvault.

Madame LEFEUVRE a reçu un ordre de mission à cette fin, délivré par l'autorité territoriale.

Il convient toutefois de prendre acte de l'intérêt pour la Ville de ce déplacement et en conséquence de décider la prise en charge des frais suivants pour un montant total de 548,95 € :

- Le remboursement à Mme LEFEUVRE des frais de repas (262,50 €) et des frais médicaux (211,20 €) avancés par cet agent,
- Le paiement des frais de visa pour un montant de 75,25 €.

#### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le mandat spécial concernant Monsieur le Maire et d'autoriser le remboursement de ses frais à hauteur de 150 €.
- APPROUVE le mandat spécial concernant Monsieur Morvan DUPONT et d'autoriser le remboursement de ses frais à hauteur de 501,38 €.
- PREND ACTE de la mission de Madame LEFEUVRE.
- AUTORISE le remboursement à Madame LEFEUVRE de ses frais à hauteur de 473,25 € ainsi que la prise en charge de ses frais de visa à hauteur de 75,25 €.

Extrait certifié conforme Orvault, le 20 juin 2023

Pour le Maire Le Directeur général

Le secrétaire de séance

mon

Jean-François MAISONNEUVE

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le :

2 0 JUIN 2023

Et par publication le : 20 JUIN 2023